

## Le contexte génère des inquiétudes



Récemment **FO DGFIP** a écrit au directeur général en terminant par ces mots : "Pour **FO DGFIP**, démonstration est faite que l'automatisation massive des process et la priorité au foncier innovant appliquée à des missions trop longtemps délaissées menacent jusqu'à l'avenir même des missions foncières dont vous avez paradoxalement érigé le renforcement en objectif". [Accédez ici à cette lettre.](#)

Car les problèmes s'accroissent :

- ✗ les anomalies liés au numérique (SURF surveillance relance des propriétés bâties / EvaLoc pour la prise en compte des déclarations foncières et gestion TU pour la liquidation des taxes d'urbanisme),
- ✗ l'intégration en masse des permis de construire restés en attente depuis septembre du fait du transfert des taxes d'urbanisme du Ministère de la Transition Écologique et de la cohésion des Territoires (MTECT) à la DGFIP,
- ✗ les emplois non pourvus suite à ce transfert : sur le total des 159 emplois transférés au 1<sup>er</sup> septembre 2023, 71 ne sont pas pourvus, les agents du MTECT ne souhaitant pas venir à la DGFIP, certains parce qu'ils y perdent (les contrôleurs principaux) mais essentiellement pour des difficultés liées à la localisation.

## La réorganisation de la mission foncière

Sans vraiment le reconnaître, la DGFIP admet implicitement que la réorganisation qui a consisté à intégrer la mission foncière dans les SIP était une erreur. Elle souhaite sécuriser celle-ci car elle « peut être fragilisée dans certains SIP (départs de sachants, nombre de spécialistes de la mission trop faible, encadrement des SIP ne pouvant pas toujours apporter le soutien technique adapté,...) alors que les évolutions métier vont nécessiter un renforcement de l'expertise ».

Pour faire court, la DGFIP a donc pris la décision de réorganiser les services fonciers en généralisant la création d'un SDIF (Service Départemental des Impôts Fonciers) départemental qui regroupera les missions de gestion foncière, fiscale et topographique des locaux particuliers et professionnels qui sont actuellement exercées dans :

- les PELP (Pôle Évaluation Locaux Professionnels)
- les PTGC (Pôle de Topographie et de gestion Cadastre)
- les CDIF (Centre des Impôts Fonciers)
- et partiellement les SIP (Service des Impôts des Particuliers).

Concernant plus particulièrement la Loire-Atlantique<sup>1</sup> : le SDIF sera créé le 1<sup>er</sup> septembre 2023 (pour correspondre aux mouvements locaux) et sera positionné à Nantes (Cambronne) avec une antenne à Saint-Nazaire (Préssensé).



Une commission immobilière devrait avoir lieu avant la mi-mai.

### Organisation actuelle dans le 44

Missions techniques cadastrales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• le PTGC sur le secteur Nantes / Rezé / Châteaubriant,</li> <li>• le CDIF de Saint-Nazaire sur le secteur de Saint-Nazaire/Pornic.</li> </ul>
Missions foncières fiscales des particuliers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• les SIP de Nantes / Rezé / Châteaubriant / Pornic,</li> <li>• le CDIF de Saint-Nazaire sur le secteur de Saint-Nazaire</li> </ul>
Missions foncières fiscales des professionnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>• pour les modèles U : le PELP pour tout l'ensemble du département</li> <li>• pour les TF des professionnels : le PELP pour le secteur de Nantes / Rezé / Châteaubriant / Pornic et le CDIF de Saint-Nazaire pour ce secteur.</li> </ul>

### Le volet emplois

Le futur SDIF comportera 92 emplois dont 68 sur la résidence de Nantes et 24 sur celle de Saint-Nazaire.

	St-Naz./Pornic	Nantes	Totaux
<b>Équipe transverse</b>	3	9	12
<b>Pôle H</b>	11	Secteur 1 : 14	39
		Secteur 2 : 14	
<b>PELP</b>	/	7	7
<b>Géomètres</b>	6	10	16
<b>C en inspection cadastrale</b>	1	5	6
<b>Nombre de B et C</b>	21	59	80

<sup>1</sup> - La création du SDIF44 a déjà été abordé au CTL (comité technique local) du 13 décembre 2022 : voir notre compte-rendu [ICI](#).

Plusieurs Groupes de Travail (20 environ en 2022 et 6 en 2023) ont déjà eu lieu afin de cadrer le fonctionnement du futur SDIF.



## L'accueil des usagers

**Accueil téléphonique** : alors qu'actuellement, les secteurs fonciers assurent l'accueil téléphonique (le PTGC et le PELP ayant leur propre numéro) sans que des permanences soient mises en place, la DRFiP44 souhaite que désormais, un planning soit prévu. Des espaces dédiés et insonorisés vont être installés pour les permanences téléphoniques et les RDV visio.

**Accueil e-contacts et BALF** : dans le futur SDIF, chaque site prendra en charge les e-contacts de son secteur géographique (actuellement les secteurs fonciers des SIP/CDIF traitent ces questions alors que le PTGC et le PELP traitent celles arrivant sur leur BALF comme par exemple les demandes de relevés de propriété).

Il a été décidé de mettre en place une cellule transverse qui aura à traiter des différents flux.

**Concernant la cellule transverse**, FO a posé une question qui tracasse les agents et en démotivait certains pour rejoindre le futur SDIF : est-elle avérée la rumeur qui dit que les agents de catégorie C seraient destinés à être affectés dans la cellule transverse (front office) et les B en gestion (back office) ? La direction a certifié que la répartition se ferait en fonction des compétences et des appétences, avec de possibles futures évolutions. Si soucieux, ne pas hésiter à prendre notre attache.

**Accueil physique** : La DRFiP44 a fait un état des lieux de l'accueil physique actuel pour le foncier qui représente 8,5% pour les SIP (soit environ 4500 demandes par an).



A compter de septembre prochain, l'accueil généraliste de 1<sup>er</sup> niveau sur le foncier est maintenu au guichet des SIP, avec des prises de RDV pour les dossiers complexes. Des référents seront désignés au SDIF pour les contacts téléphoniques si besoin.

Une exception sur le département : à Préssensé, la DRFiP44 maintient l'accueil sur RDV seulement (avec le dispositif des guichets de secours pour les usagers venant de loin ou pour les urgences). Des travaux sont programmés pour réparer l'ascenseur et aménager des box d'accueil au rez-de-chaussée du site.

**Rappel** : en matière de foncier, l'accueil de 1<sup>er</sup> niveau (info générales sur les démarches fiscales ou le paiement, accompagnement numérique pour les démarches en ligne, informations sur les impôts locaux, aide au dépôt d'une réclamation contentieuse, demande de remise gracieuse ou de délais de paiement...) se doit être à minima du même niveau qu'en Espace France Services :

- Accompagnement des usagers dans GMBI

• Traitement des demandes des usagers se présentant au fil de l'eau pour des relevés de propriété (+ 50 000 demandes/an pour les seuls CDIF et PTGC actuels). Dans la période transitoire et avant que les usagers disposent des relevés en mode Web (projet BALTIC), ces demandes seront transmises à la cellule transverse du futur SDIF.

**L'APRDV** : là aussi, la DRFiP44 a chiffré. Quasiment 1500 rendez-vous ont été pris sur un an en Loire-Atlantique aux motifs «Fiscalité foncière» ou «Missions foncières cadastre» s'élèvent à quasiment (avec des particularités en fonction des sites).

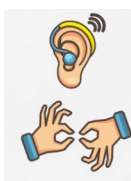
Quand le SDIF sera opérationnel, à Nantes et à Saint Nazaire, les RDV des usagers seront pris en charge sur des guichets physiques et téléphoniques spécifiques au foncier. Pour les sites où la mission ne sera plus exercée (Châteaubriant, Pornic et Rezé), les demandes seront orientées prioritairement vers des guichets de rendez-vous téléphoniques ou visio à partir d'un EFS ou du SIP le plus proche, avec mise en place d'espaces dédiés.

## Prime de restructuration

Les agents ont également souhaité que soit posée la question des conditions pour percevoir la prime de restructuration : sera-t-elle versée si les formations sont effectuées préalablement à l'installation en SDIF? La DRFiP s'engage à (re)poser la question aux RH. A suivre donc.

## Campagne des déclarations 2023

La DRFiP44 est restée sourde aux inquiétudes exprimées quasi unanimement par les responsables des SIP : si cette année, ils disposent d'un peu d'oxygène avec la participation des agents du foncier dans les plannings, cela ne sera pas le cas en 2024.



Réponse lunaire de la directrice : selon elle, chaque année tout se passe bien malgré la catastrophe annoncée ! FO lui a répondu que c'est grâce à l'implication des équipes mais qu'ils ont atteint leurs limites : il n'y a qu'à constater le nombre d'agents en épuisement professionnel !

**Si les GT permettent de discuter avec l'ensemble des parties concernées (direction, chefs de service, agents, et organisations syndicales) et ont un intérêt certain, la DRFiP44 ne peut se dispenser de les inscrire à l'ordre du jour d'un CSAL<sup>2</sup>.**



FO a également proposé qu'un bilan soit fait post-création du SDIF ce qui est souvent mis en exergue lorsque des analyses de collectifs créés ont connu des ratés : la DRFiP donne son accord pour que ce soit fait aux environs d'avril 2024.

2 - CSAL (Comité Social d'Administration Local) est la nouvelle instance qui remplace le CTL (Comité Technique Local).

Les représentantes FO DGFIP 44 à ce GT : Chrystelle TONNELIER – Fanny DELAUNE

Local 2 rue du Général Marguerite - CS 13513 - 44035 NANTES cedex – : 02 51 12 87 07 (<http://www.fo-dgfp-sd.fr/044>)